

MÉMOIRE

Projet de loi no. 28 : Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016

Présenté à la Commission des Finances publiques

11 février 2015



**Solidarité
rurale**
du Québec

« Monsieur le Président, nos régions, nos milieux ruraux seront également synonymes de modernité. Nos paysages sont magnifiques et nous convions les Québécoises, Québécois, celles et ceux qui viendront d'ailleurs à les contempler. Mais au-delà de la carte postale, il y a des communautés, des familles qui y vivent, des jeunes qui veulent y revenir. Des régions qui, elles aussi, revendiquent leur part d'espoir.»

Discours inaugural du premier ministre, 21 mai 2014

Table des matières

Introduction.....	3
À propos de Solidarité rurale du Québec.....	5
À propos de la ruralité québécoise	5
Quelques remarques préliminaires.....	9
1. La lorgnette territoriale comme outil d'analyse.....	9
2. Des principes à préserver	9
Recommandation 1	11
Analyse du projet de loi 28, chapitre VIII	12
Le palier supralocal.....	12
Recommandation 2	13
Recommandation 3	14
Le palier régional	15
Recommandations sur d'autres lois	16
Recommandation 5	17
Recommandation 6	17
Recommandation 7	17
Conclusion	18

Introduction

Nous tenons à remercier la Commission de nous inviter à nous exprimer sur le projet de loi 28, qui aura des répercussions considérables sur le développement local, particulièrement celui des communautés rurales, et régional.

Ce projet de loi induit un changement de paradigme majeur dans le développement local et régional et porte une vision à laquelle, nous le disons d'emblée, nous ne pouvons souscrire.

D'abord parce qu'il induit une désorganisation du développement territorial en supprimant le palier régional de la dynamique de développement. La disparition des conférences régionales des élus, additionnée à la refonte des territoires d'intervention de nombreuses autres organisations, toutes se menant de façon indépendante les unes des autres (commissions scolaires, services de santé et services sociaux, ministères, etc.) mène à la disparition des régions administratives. Or, si d'aucuns ont critiqué ces organisations et remis en question leur utilité, notamment en milieu urbain, l'ensemble des acteurs du développement reconnaissent l'importance d'avoir un territoire commun d'intervention. Si le territoire de MRC est la base de cette intervention, l'interdépendance des territoires appelle à la reconnaissance par l'État d'un palier régional qui définit le territoire d'intervention de ses ministères ainsi qu'au maintien d'une organisation de concertation de l'ensemble des acteurs présents sur ce territoire.

Si nous ne pouvons souscrire à la vision mise de l'avant dans ce projet de loi, c'est aussi parce qu'elle annihile, à peu de chose près, la participation des acteurs du développement territorial à ce développement. Tous nos travaux, depuis 23 ans, comme ceux des chercheurs universitaires démontrent que le succès en matière de développement repose sur une vision d'avenir co-créée, partagée, et une action concertée de l'ensemble des partenaires présents sur un territoire. Par le biais de sa législation, l'État devrait, à ce qu'il nous semble, favoriser ces pratiques gagnantes. Or, les CLD, sous leur forme originelle, étaient l'incarnation de cette vision. Si des aménagements sont souhaitables pour confirmer aux élus leur rôle majeur de leaders territoriaux, nous ne pouvons pour autant applaudir à la suppression des autres organisations liées au développement, qui revêtent, particulièrement en milieu rural, une importance capitale, et garantissent une gestion impartiale des fonds publics.

Cette vision multisectorielle gagnante du développement, qui a notamment inspiré la mise sur pied des CLD, et des CRD, est à la base de la création de Solidarité rurale du Québec, il y a 23 ans. Rassemblant en son sein des représentants du monde agricole, municipal, forestier syndical, environnemental, culturel, de l'éducation, de la santé, de la recherche, du monde coopératif, majeur dans l'économie rurale, des femmes, des jeunes, mais aussi des représentants d'organisations agissant directement sur le terrain et des citoyens, tous unis pour le développement de la ruralité, Solidarité rurale aura

permis de dégager une vision porteuse pour cette dernière. Cette contribution lui aura valu la reconnaissance du gouvernement comme instance-conseil en matière de ruralité en 1997. Ce mandat lui a été retiré dans le même esprit qui a mené à l'abolition des autres organisations fortement liée au développement local et régional et son financement donné à une Chaire de recherche, l'obligeant à mettre à pied son équipe de travail et à dissoudre son siège social.

Malgré tout, reposant désormais sur l'engagement bénévole de nos membres, nous déposons aujourd'hui un mémoire qui se veut constructif, parce que nous sommes encore aujourd'hui, à titre de membres de Solidarité rurale du Québec, convaincus que le Québec peut et doit être fort de toutes ses communautés.

Parce que « Tant vaut le village, tant vaut le pays ».

À propos de Solidarité rurale du Québec

Créée en 1991 pour assurer le suivi des États généraux du monde rural, Solidarité rurale du Québec a pour mission de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés, de manière à renverser le mouvement de déclin et de déstructuration des campagnes québécoises. Composée d'une vingtaine d'organismes nationaux, de quelque 200 membres corporatifs et individuels tous issus de domaines différents, la Coalition a agi, de 1997 à 2014, à titre d'instance-conseil du gouvernement du Québec en matière de ruralité. Solidarité rurale du Québec constituait également le point de rencontre des agents de développement rural, ce qui en a fait un observateur privilégié des pratiques gagnantes et des innovations du monde rural.

La contribution de Solidarité rurale du Québec s'appuie sur les valeurs qui animent sa Coalition depuis sa fondation et sur une approche de développement globale, durable, ouverte sur le monde et qui privilégie le regard territorial pour mieux saisir les réalités complexes et hétérogènes des communautés et des territoires du Québec.

À propos de la ruralité québécoise

Loin d'être monolithique, la ruralité québécoise est diversifiée et surprenante. On ne peut ainsi parler d'une ruralité québécoise, mais de plusieurs, reflétant autant de réalités territoriales sur les plans biophysiques, sociologiques, culturels ou humains.

« Le Québec rural contemporain présente une panoplie d'activités économiques diversifiées allant de l'agriculture commerciale à l'exploitation de la forêt, de l'activité manufacturière aux mines, des pêcheries au récréotourisme et à la villégiature. En relation étroite avec les zones urbaines pour les échanges économiques, le travail, les loisirs et la consommation (au sujet de laquelle ils partagent les mêmes habitudes de vie que les urbains), les ruraux n'ont jamais été aussi mobiles, ne sont jamais « allés en ville » aussi souvent. Ces quelques traits du Québec rural d'aujourd'hui remettent en question plusieurs préjugés hérités d'un monde rural en mutation et dont les populations urbaines ne prennent pas toute la mesure. Le Québec rural d'aujourd'hui est très différent des campagnes d'autrefois; il est fortement différencié entre les territoires ruraux des régions éloignées, ceux des régions centrales, ceux au voisinage des villes moyennes, et ceux périurbains. »¹

Depuis la tenue des États généraux du monde rural en 1991, les milieux ruraux québécois ont connu un rattrapage important par rapport aux milieux urbains, en ce qui concerne beaucoup d'indicateurs, tels que le PIB, l'emploi et le revenu moyen des ménages. Bien que la situation se soit améliorée dans bien des milieux, il reste que des

¹ Comprendre le Québec rural, Bruno Jean en collaboration avec Stève Dionne et Lawrence Desrosiers, Université du Québec à Rimouski, GRIDÉQ et Chaire de recherche du Canada en développement rural, 2014

écarts demeurent toujours. Le tableau que nous vous présentons ici reprend des données tirées de l'ouvrage Comprendre le Québec rural que nous avons spécialement choisi pour illustrer qu'en matière de différence entre l'urbain et le rural, il reste encore du chemin à faire.

Quelques statistiques parlantes sur les différences entre les milieux ruraux et urbains				
Évolution (croissance) de la population de 1981 à 2011	Rural	14,9 %	Note : Les MRC entièrement rurales des régions ressources ont connu une décroissance de -5,75 %.	
	Urbain	25,9 %		
Revenu d'emploi (2010)	Rural	32 574 \$	Écart	15,6 %
	Urbain	37 642 \$		
Revenu moyen des ménages ruraux (2010)	Rural	60 875 \$	Écart	10,4 %
	Urbain	67 962 \$		
Revenu moyen des ménages après impôts (2010)	Rural	51 958 \$	Écart	7,5 %
	Urbain	56 163 \$		
Niveau de scolarité – % des 15 ans et plus, ayant un certificat, diplôme ou grade universitaire du bac. ou supérieur au bac. (2011)	Rural	9,8 %	Note : Entre 1986 et 2011, l'écart entre les ruraux et les urbains qui possèdent un diplôme universitaire s'est accru, passant de 6,2 % à 11,8 %.	
	Urbain	21,6 %		
Structure de l'emploi dans les trois grands secteurs de l'économie (2011)	Primaire	Rural	7,7 %	
		Urbain	0,9 %	
	Secondaire	Rural	24,1 %	
		Urbain	16,5 %	
	Tertiaire	Rural	57,5 %	
		Urbain	74,4 %	
Évolution de la structure d'emploi du Québec rural (2001 à 2011)	Agriculture, foresterie, pêches et mines	-14,5 %	Note : Entre 2001 et 2011 Ce sont ces deux secteurs qui ont subi les plus fortes diminutions d'emplois au Québec (-10,85 % et -9,9 %).	
	Fabrication, construction, services publics	-2,7 %		

Parce que le monde rural a parcouru énormément de chemin, mais qu'une large part de ce dernier reste fragile, nous ne pouvons que déplorer les choix qui ont été faits sans consultation. Les centres locaux de développement comme les conférences régionales des élus jouent un rôle majeur dans la revitalisation de ces milieux et, outre les sommes dont ces milieux seront désormais privés, nous tenons à dire que l'expertise et les compétences présentes dans ces organisations sont capitales, dans un contexte où seuls 9,8% des gens ont une certification universitaire.

Comme en entreprise, le nerf de la guerre en ce qui concerne le développement local et régional est l'expertise. Les tout premiers travaux de Solidarité rurale du Québec à travers le Groupe de travail Villages prospères a d'ailleurs démontré que la pierre angulaire de la vitalité des villages, c'est le capital humain. C'est cette conclusion qui aura convaincu le gouvernement de mettre en place la Politique nationale de la ruralité, dont une pièce maîtresse est le réseau les agents de développement rural, et qui auront amené, dans bien des villages, un nouveau souffle, en renforçant la capacité des citoyens à développer leurs communautés, en misant sur leurs capacités entrepreneuriales collectives.

L'économie rurale et la coopération

Le Groupe Promutuel est né à Huntingdon de la volonté commune d'agriculteurs et de notables, le Mouvement Desjardins a connu une popularité d'abord dans le monde rural qui l'a propulsée parmi les plus grands, et la Coop fédérée, née du monde agricole, emploie aujourd'hui près de 16 000 personnes et cumule un chiffre d'affaires de 8,3 milliards de dollars.

La coopération est indissociable du monde rural. Par nécessité, par culture, par histoire, les ruraux ont largement utilisé cette voie pour développer leur économie et le font, encore aujourd'hui. Selon les statistiques du MDEIE (2012), 70 % des emplois coopératifs se retrouvent à l'extérieur des grands centres, soit en zone rurale ou semi-urbaine. En milieux dévitalisés, ces coopératives permettent souvent le maintien des services essentiels. Ailleurs, elles vont permettre la naissance d'entreprises innovantes. Partout, elles créent des emplois. En ruralité, l'entrepreneuriat rime habituellement avec « collectif ».

Les politiques de développement du monde rural ont largement misé sur cette force intrinsèque au monde rural. Or, la coopération exige des lieux de rencontres, de discussion, de concertation. Elle nécessite également que quelqu'un provoque ces rencontres. On trouve dans ces prémisses une large part de la raison d'être des agents de développement rural. Le produit des rencontres qu'ils provoquent n'est pas à tous les coups une coopérative, mais c'est à coup sûr une prise en charge de problématiques propres au territoire et une mise en marche vers des solutions adaptées à ce milieu puisqu'elles en émergent.

Entreprendre ensemble exige aussi plus de temps, de rencontres, de discussions, de connaissances, de travail, effectué par des bénévoles qui n'obtiendront, pour eux-mêmes, que peu de choses, ou alors rien du tout, surtout en ce qui concerne les coopératives de solidarité. Les agents de développement des CLD et des CDR jouent alors un rôle important pour soutenir ces bénévoles. L'accompagnement, ce n'est pas de l'administration.

Dernièrement, la tournée de consultation que nous avons effectuée en prévision du dépôt d'un avis sur le renouvellement de la Politique nationale de la ruralité confirmait encore cette nécessité. Le monde rural est en mouvance. Les occasions de

développement s'incarnent à travers les nouvelles technologies, le développement de filières énergétiques variées (biomasse forestière, énergie éolienne, et autres sources d'énergie), ainsi que les différentes passerelles entre les mondes rural et urbain identifiées dans l'Avis sur l'occupation des territoires, auquel ont contribué 22 grandes organisations nationales et de nombreux chercheurs. Mais ces occasions appellent une expertise de plus en plus pointue dont le monde rural a besoin.

À titre d'exemple, c'est avec l'aide de la CRÉ que la Gaspésie a assuré le financement de la Table de concertation bioalimentaire et de l'Association Gaspésie Gourmande qui fait la promotion des produits de la région. Le Bœuf Alléchamps, une coopérative regroupant 40 producteurs de bovins de l'Abitibi-Témiscamingue, est un autre bel exemple de l'utilité de la CRÉ de cette région.

Les CLD sont, quant à eux, impliqués dans une multitude de projets favorisant le démarrage d'entreprises et la mise en valeur de ressources uniques des territoires comme L'Argile Eau-Mer qui propose une argile unique comme produit de beauté recherché sur les marchés internationaux ou le Fumoir de Monsieur Émile, entreprise mettant en valeur les produits de la mer.

Dans ce contexte, la suppression annoncée ou effective de nombreux postes de professionnels du développement est un réel drame dans les régions, et plus particulièrement dans celles à caractère davantage rural. Dans toutes les réformes dans laquelle s'engage le gouvernement, nous souhaitons que l'importance de ce capital humain en région soit considéré et qu'il soit préservé au maximum. En plus de l'expertise nécessaire en région, nous vous invitons à considérer que la perte d'un emploi dans un petit village a un impact direct sur une famille, une école, une épicerie, bref, sur tout un écosystème parfois déjà fragile. L'État ne peut ignorer ce fait dans une réelle optique d'occupation de tous ses territoires.

Quelques remarques préliminaires

Dans la perspective de la recherche de l'assainissement des finances publiques, l'État québécois revoit l'ensemble de ses programmes et de ses façons de faire. Nous souscrivons à cette volonté. Toutefois, nous émettons de sérieuses réserves sur la façon dont l'opération est menée et en appelons à la préservation de quelques principes fondamentaux.

1. La lorgnette territoriale comme outil d'analyse

Considérant que la desserte de service gouvernementale de l'ensemble des citoyens du Québec prend corps dans les territoires qu'ils habitent, il importe de procéder à une analyse d'impact territoriale de chaque décision prise par l'État québécois. À cet effet, certains programmes gouvernementaux qui sembleront certainement de peu d'importance dans les livres comptables auront un effet majeur dans la revitalisation de certains territoires. Il en est de même des organisations présentes sur ces territoires.

En ce sens, nous sommes convaincus que l'analyse territoriale et intersectorielle, aurait pu et peut encore contribuer à l'atteinte de l'objectif d'assainissement des finances publiques plus porteuse. Les acteurs terrain veulent faire partie de la solution.

2. Des principes à préserver

L'État doit poursuivre ses efforts pour réduire les inégalités qui subsistent entre les territoires. À titre d'observateurs privilégiés du monde rural, nous notons à ce propos une amélioration globale et appréciable de la situation de la ruralité québécoise. Loin d'être un boulet, la ruralité génère en effet un peu plus de 30% du PIB du Québec en ne comptant que 25% de la population². La mise en place de différentes mesures d'appui à la ruralité, misant sur les acteurs de développement et sur une vision multisectorielle du développement, dont la Politique nationale de la ruralité, a permis l'émergence d'une économie diversifiée en ruralité. Nous insistons donc sur le fait que la révision qui se réalise présentement en matière de développement local et régional préserve nécessairement les principes de base qui ont fait le succès de cette Politique, reconnue par l'OCDE comme « l'une des approches d'appui au développement rural qui est parmi les plus avancées de l'OCDE. »³.

² LES COMMUNAUTÉS RURALES, L'AUTRE MOTEUR ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC, préparé par le Conference Board du Canada pour le Groupe de travail sur la complémentarité rurale-urbaine, juin 2009

³ EXAMENS DE L'OCDE DES POLITIQUES RURALES : QUÉBEC, CANADA © OCDE 2010

Ces principes sont les suivants :

- Une approche territoriale intégrée du développement (économique, social, culturel, etc.)
- Une reconnaissance du caractère multifonctionnel du territoire et, par conséquent, la mise en place d'une concertation multisectorielle en ce qui concerne le développement de celui-ci
- Une participation des citoyens et des décideurs sociaux et économiques à toutes les étapes du développement, de la planification à la mise en œuvre
- Un accompagnement professionnel des collectivités dans leur prise en charge
- Une reconnaissance de la spécificité du monde rural et un appui avenant

Ces principes sont des éléments soutenant une vision de construction société et dépassent largement les finalités d'un exercice budgétaire. Il nous semble donc nécessaire de pousser plus loin le dialogue social autour de ces questions, qui touchent directement l'organisation du territoire. La suppression de directions régionales ou de ministères entiers au plan régional, des conférences régionales des élus, la création des CISSS, la refonte de la carte des commissions scolaires, la disparition de nombreux centres locaux de développement, le brassage des mandats et du financement de nombreuses organisations, la suppression d'autant de programmes... Toutes ces décisions sont prises en silo, par chaque ministère, au même moment et auront inévitablement des impacts majeurs dans les régions et les communautés rurales du Québec. Il faut bien comprendre qu'en ruralité, le territoire revêt une importance majeure. Une décision prise en éducation, par exemple, la fermeture d'une école, ou dans tout autre domaine, dans un village dévitalisé d'une MRC rurale, hypothéquera grandement la revitalisation de ce village. Il sera, à partir du moment où l'on perdra un service, plus difficile de convaincre une entreprise, puis des travailleurs, de s'y implanter. L'exemple vaut pour à peu près tous les domaines.

Les acteurs de ces régions, forts de leur connaissance fine du territoire, de ses enjeux, de ses particularités, doivent être mis à contribution dans la recherche de solutions. Dans cet esprit, nous vous convions à convoquer ces acteurs afin de définir, avec eux, une nouvelle Politique de développement local et régional, qui guidera l'action de l'ensemble des acteurs du développement. Car pour l'heure, ces acteurs ne distinguent pas de sens, de ligne directrice, et ne perçoivent pas comment ce train de réformes va accentuer la création de richesse et diminuer les inégalités, tant sociales que régionales. Un tel chantier doit être appelé rapidement par l'État.

Recommandation 1

Que le gouvernement convie l'ensemble des acteurs du développement local et régional (santé, éducation, économique, ressources naturelles, communautaire, jeunes, femmes, etc.) à définir, avec l'État, une Politique de développement local et régional qui clarifiera l'organisation territoriale et définira une vision commune de l'avenir ainsi que les actions prioritaires à mener.

Analyse du projet de loi 28, chapitre VIII

La compréhension de Solidarité rurale du Québec de l'intention gouvernementale à travers le projet de loi 28, et plus particulièrement du chapitre VIII de cette loi, est de poser les premiers jalons d'une « nouvelle gouvernance » qui place le territoire de MRC au centre du développement local et régional. D'emblée, nous saluons cette volonté. Solidarité rurale du Québec considère que le territoire de MRC est celui qui correspond le mieux au milieu de vie des citoyens qui trouveront, sur l'ensemble du territoire, des biens et services, en plus de représenter, bien souvent, un territoire d'appartenance significatif pour eux.

Le projet de loi 28 apporte cependant des changements majeurs dans le rôle des élus de ces territoires et en ce sens, nous souhaitons voir des modifications apportées à ce projet de loi afin de garantir une saine gestion des fonds publics et de préciser les modalités qui encadreront désormais le travail des élus tout en confirmant leurs rôles de « leaders » territoriaux.

Le palier supralocal

Historiquement, les CLD ont joué un rôle majeur et essentiel dans les territoires de MRC. On a beaucoup parlé de leurs rôles auprès des entrepreneurs, notamment avec le soutien technique et la gestion des fonds locaux d'investissement, mais un pan essentiel de leur mission s'est traduit à travers les PALÉE (Plan d'action local pour l'économie et l'emploi) :

« Élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi, en tenant compte notamment du plan quinquennal de développement établi par la conférence régionale des élus de son territoire et, le cas échéant, du plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi que du plan des grands enjeux du développement économique adoptés par la communauté métropolitaine de son territoire, et veiller à la réalisation de ce plan d'action local »

Le projet de loi prévoit désormais le transfert de cette responsabilité à la MRC, reconnaissant ainsi son rôle de coordination du développement. Du même souffle cependant, nous nous permettons de signifier que ce transfert de responsabilité ne nécessite en aucun cas, l'abolition des CLD.

Le projet de loi ne fait pas de l'élaboration de ce PALÉE une obligation, et ne précise d'aucune façon les modalités selon lesquelles ce plan doit être élaboré. C'est une lacune à laquelle nous vous proposons de remédier.

L'approche intersectorielle

(extrait de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024)

Quelques exemples

Des MRC se sont dotées de planifications stratégiques avec les partenaires des milieux et ont réalisé plusieurs projets dans cette foulée. Les MRC Témiscamingue, La Matapédia, Pontiac et Arthabaska ont vu ces efforts soulignés à l'occasion de différentes éditions des Grands Prix de la ruralité. Diverses initiatives de nature intersectorielle ont aussi été réalisées.

Mentionnons, à titre d'exemple, les intervenants de la MRC La Vallée-de-l'Or qui se sont dotés d'une table de directeurs généraux. Une déclaration de principes a réuni une cinquantaine d'organismes s'engageant à travailler ensemble au bénéfice des jeunes du territoire. Ils ont notamment mis sur pied le projet du Maillon qui, d'une part, regroupe dans un arbre décisionnel tous les intervenants capables d'aider un jeune qui vit une difficulté et, d'autre part, outille les personnes qui sont en contact avec les jeunes pour qu'elles puissent les référer immédiatement au bon service.

Le modèle de développement bâti patiemment depuis trente ans a démontré toute l'importance d'une action concertée et bien planifiée. En ce sens, laisser le choix aux MRC d'élaborer ou non un PALÉE, et de le faire en concertant ou non l'ensemble des partenaires présents sur son territoire représenterait un net recul qui n'est en aucun cas souhaitable. En ce sens, nous vous recommandons le libellé suivant à l'article 199 de la loi :

Recommandation 2

Modifier l'article 199 du projet de loi 28, amenant l'article 126.2 de la Loi sur les Compétences municipales par le libellé suivant :

Une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire.

À cette fin, elle peut prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale;

Elle doit également élaborer, et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi, en mettant en place un mécanisme de consultation et de concertation continu des organisations publiques, parapubliques, associatives et citoyennes présentes sur son territoire.

Cette modification, en ce qui concerne l'obligation de consulter les organisations du territoire est d'importance d'autant qu'il s'agit d'une pratique de saine gouvernance qui permet de conforter les élus dans leur rôle de « leaders » territoriaux auprès des autres acteurs du développement du milieu et met à profit l'expertise présente dans le milieu dans l'élaboration de ce plan d'importance (établissements d'enseignement, établissements de santé et services sociaux, associations de gens d'affaires, d'agriculteurs, caisses et centres financiers aux entreprises, coopératives forestières, milieu communautaire, centre local d'emploi, etc.). Rappelons à cet effet que les élus de l'Assemblée nationale procèdent eux-mêmes à des consultations sur les questions

d'importance et que le travail de l'Assemblée est encadré par des processus qui favorisent la participation des citoyens.

Dans cette perspective de saine gouvernance, nous recommandons que le pouvoir de recommandation sur l'octroi des fonds d'investissement soit confié à une entité distincte et impartiale. De la même façon que les élus de l'Assemblée nationale se sont donné Investissement Québec comme outil pour gérer, de façon neutre et impartiale, les fonds destinés au développement économique, il est essentiel que les élus municipaux ne se retrouvent pas à la fois juges et partie du développement économique. Il sera donc nécessaire d'encadrer l'action des MRC qui auront choisi d'abolir leurs CLD en exigeant la création de comités d'investissements indépendants.

Recommandation 3

Solidarité rurale du Québec recommande que le gouvernement du Québec encadre la gestion des fonds d'investissement en confiant l'analyse et le pouvoir de recommandation entourant l'octroi de ces fonds à un comité distinct du conseil des maires de la MRC et soumis aux normes d'éthique les plus élevées.

Le palier régional

Le projet de loi abolit purement et simplement le palier régional de concertation, qui prend actuellement la forme des conférences régionales des élus, elles-mêmes succédant, depuis la dernière réforme, aux conseils régionaux de développement. Nous soulignons que ce changement avait soulevé un lot de critiques puisqu'il réduisait considérablement la participation des organisations régionales au développement des territoires en modifiant la gouvernance des CRCD pour limiter substantiellement la participation des acteurs du développement sans instaurer d'obligation de consulter et de concerter ces acteurs.

Sans surprise, nous voyons les élus de plusieurs régions administratives annoncer leur volonté de maintenir un espace de concertation régionale, en dépit de la volonté du gouvernement de les faire disparaître. Notons que ce sont les régions davantage rurales qui ont été les premières à se prononcer sur la nécessité de conserver un palier de concertation régionale.

Il importe à ce stade de rappeler que les réalités de chaque région sont très différentes, qu'il n'existe pas une ruralité, ou un type de région, mais bien plusieurs. En région périphérique, la faible densité de population comme l'immensité du territoire entraîne un besoin accru de concertation et d'appui afin de répondre aux besoins de la population. À titre d'exemple, sans le travail de la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, le territoire gaspésien n'aurait certainement pas été aussi bien couvert en termes de services

Forum société civile (tiré du site Internet de la CRÉ Mauricie)

Le Forum de la société civile a été instauré en vertu des règles et modalités adoptées par le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie le 25 janvier 2007. La CRÉ reconnaît ainsi l'importance de la société civile dans le développement régional.

Ses mandats :

- Collaborer au sein de la CRÉ à la planification du développement régional;
- Contribuer à la mise en œuvre des stratégies reliées aux grands enjeux en matière de développement régional du Plan quinquennal de développement régional;
- Faire état des actions concourant à la réalisation des stratégies identifiées au Plan quinquennal de développement régional;
- Procéder à l'élection des membres de la société civile au sein du conseil d'administration de la CRÉ parmi l'ensemble des délégués regroupés au sein des collèges électoraux.

Sa composition :

Le Forum se compose de 24 secteurs. Pour l'exercice en cours, les délégués de secteur sont :

René Perreault, agriculture - André Massicotte, agroalimentaire - Ghislaine Larivière, aînés - Donald Angers, commerce - Jérôme Marsais, communautés culturelles et immigration - Joanne Blais, condition féminine - Éric Lord, culture et communications - Réjean Veillette, développement communautaire - Annie Roy, développement coopératif - Laura-Kim Dumesnil, développement social - Sophie Milette, développement de la main-d'oeuvre et de l'emploi - Lynn O'Cain, économie sociale - À déterminer, éducation primaire-secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes - Lucie Letarte, enfance-famille - Sébastien Duchesne, environnement et développement durable - Jacques Pinard, forêt - Alain Lessard, industrie manufacturière - André Nollet, industrie touristique - Isabelle Bordeleau, jeunes - Pierre Tremblay, loisir et sport - Steve Leblanc, personnes handicapées - Gilles Hudon, santé et services sociaux - Raymond-Robert Tremblay, science, recherche et développement, enseignement supérieur - Michel Dupont, syndicats

d'Internet haute vitesse, un préalable essentiel au développement. L'expertise requise pour mener un tel dossier ne foisonne pas non plus en Gaspésie. Le travail de concert a permis, dans ce cas, d'économiser temps et argent aux MRC impliquées.

L'État doit reconnaître ce besoin exprimé et supporter les régions qui veulent continuer le travail de concertation. Par ailleurs, nous lui recommandons, comme au palier supralocal, de mettre en place des mécanismes de consultation et de concertation des organisations oeuvrant au niveau régional que sont les forums jeunesse, les coopératives de développement, les conseils de la culture, les unions régionales de producteurs agricoles, etc. À ce chapitre, l'exemple de la Mauricie est pertinent. Considérant qu'il était important de conserver l'apport des autres acteurs du développement, les élus de la région ont créé, au lendemain de l'adoption de la loi 34, qui restreignait leur participation, le Forum de la société civile. Une telle table de consultation, appelée à donner des avis aux élus et à permettre un échange constant avec eux, à laquelle pourrait s'adjoindre les différents ministères, constitue un modèle duquel s'inspirer.

Recommandation 4

Solidarité rurale du Québec recommande de soutenir financièrement les MRC et les régions qui souhaitent conserver ou se doter d'un palier régional de concertation en intégrant des mécanismes de consultation et de concertation continus des organisations publiques, parapubliques, associatives et citoyennes présentes sur le territoire.

Recommandations sur d'autres lois

Considérant le changement de dynamique majeur qu'induit le projet de loi 28, il nous apparaît important de proposer au gouvernement d'apporter des modifications sur la gouvernance des MRC.

D'abord, il est nécessaire de rééquilibrer les pouvoirs au sein de ces instances. Dès lors que l'on confie aux MRC plus de responsabilités, il importe de mieux encadrer les règles qui régissent les prises de décision au

La formule dite « Formule du lac St-Jean » est utilisée par la MRC des Pays-d'en-Haut pour répartir les sommes attribuables au budget du parc régional. Elle existe depuis 1998 et elle porte pareil nom puisqu'elle provient justement du Lac St-Jean; qui l'a instaurée pour la Vélo-route. En voici les composantes :

- 1) Quarante pourcent (40%) basé sur la richesse foncière uniformisée (RFU) des municipalités constituantes de la MRC;
- 2) Quarante pourcent (40%) réparti au prorata des populations respectives de chacune des municipalités de la MRC;
- 3) Vingt pourcent (20%) réparti au prorata des parties constituantes dudit parc régional sises sur le territoire des municipalités riveraines audit parc.

sein du conseil des maires. En effet, certaines décisions d'importance doivent être prises à « double majorité ». Ce type de vote peut être préjudiciable à certaines municipalités. On pourra en effet difficilement aspirer à un développement territorial intégré tant et aussi longtemps que les villes centres des MRC pourront imposer leurs points de vue aux petites municipalités l'entourant, par exemple.

Recommandation 5

Modifier la loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'abolir le principe de double majorité nécessaire pour la prise de certaines décisions au sein des MRC. Cette modification devra se faire en proposant des mécanismes de financement de l'instance territoriale en fonction de certains critères, notamment, la population, la richesse foncière, la proximité, le développement industriel et commercial et tout autre critère jugé pertinent par la MRC.

Par ailleurs, ce projet de loi induit un changement d'une telle importance dans les dynamiques qu'il nous semble nécessaire que l'État intervienne pour accélérer la création de postes électifs de préfets choisis par l'ensemble de la population d'un territoire de MRC.

Les MRC, avec ces premiers pas vers une nouvelle gouvernance, méritent un représentant rémunéré dignement, choisi par l'ensemble des citoyens du territoire et n'ayant aucun autre poste électif à assumer.

Recommandation 6

Que l'État procède à une révision de la loi afin que les citoyens des MRC procèdent à l'élection de leurs préfets selon le suffrage universel, tout en garantissant à ces préfets une rémunération adéquate de façon à ce qu'ils puissent se consacrer entièrement à leurs fonctions.

Par ailleurs, le renforcement de ce palier appelle à une réflexion et une réforme de fond des façons de faire afin d'attirer davantage de femmes et de jeunes dans ces postes. Nous sommes profondément convaincus de la richesse qu'apporte la diversité des points de vue et des intérêts en démocratie et en ce sens, les nombreux travaux amorcés pour attirer certains représentants de la population doivent se poursuivre et se traduire en gestes réels. La composition des institutions démocratiques devrait refléter, le plus fidèlement possible, la réalité des citoyens qu'ils représentent.

Recommandation 7

Que le gouvernement ouvre un chantier sur les mesures à mettre en place pour attirer davantage de jeunes et de femmes en politique municipale.

Conclusion

Ce mémoire dépasse le strict examen du projet de loi 28 parce qu'il nous semblait nécessaire de bien faire comprendre la réalité des milieux ruraux sur lesquels ce projet de loi aura des incidences majeures. Nous espérons donc que des modifications significatives seront apportées à celui-ci afin de minimiser les impacts négatifs que nous prévoyons si le projet de loi devait être adopté tel qu'il est présenté.

Quant à la conclusion de ce mémoire, nous souhaitons la dédier à tous ces professionnels du développement local, régional et rural qui ont été ou seront directement, ou indirectement touchés par ce train de coupures et de réorganisations qu'a mis en marche le gouvernement.

Aux professionnels ayant travaillé pour l'Association des centres locaux de développement, à ceux des conférences régionales de élus de tout le Québec, à ceux des centres locaux de développement, aux milliers de bénévoles qui ont œuvré aux conseils d'administration de ces organisations et qui ont contribué non seulement au développement économique de leur territoire, mais également au développement de milieux de vie attrayants **Merci!**

Enfin, et surtout, un salut tout particulier aux personnes ayant travaillé au sein de l'équipe de Solidarité rurale du Québec, avec conviction et fierté, pour l'avancement du monde rural, un grand **Merci!**